

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**-----
COMITE SYNDICAL

N° 2025-007/SMTI

du 17 mars 2025.

**DELIBERATION**
relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n° 2025-005/SMTI du 17 mars 2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain ;

Vu la délibération n° 2025-006/SMTI du 17 mars 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu le rapport de présentation n° 2025-007/SMTI au Comité Syndical,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le résultat de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2024 est de cinquante-trois millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent trente-cinq (53.475.535) Frs CFP. Le solde d'exécution de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 est de cent cinquante million huit cent cinquante-quatre mille neuf cent quatorze (150.854.914) Frs CFP et le solde négatif des restes à réaliser est de douze millions trois cent quarante-et-un mille neuf cent quatorze (-12.341.914) Frs CFP.

Le résultat global est arrêté à la somme de cent quatre-vingt-onze millions neuf cent quatre-vingt-huit mille-cinq cent trente-cinq (191.988.535) Frs CFP.

Le résultat cumulé de fonctionnement soit cinquante-trois millions quatre cent soixante-quinze mille cinq cent trente-cinq (53.475.535) Frs CFP, est affecté au compte 110, ligne budgétaire 002.

Le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement, soit de cent cinquante millions huit cent cinquante-quatre mille neuf cent quatorze (150.854.914) Frs CFP, est reporté en recettes d'investissement au compte R 001 « solde d'exécution positif reporté ».

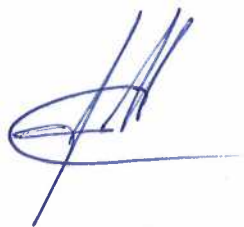
Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud, et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 17 mars 2025.

Un membre,



Thierry... GOWECEE...

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,



Milakulo... TUKUMULI

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie le 20/03/25,

et rendue exécutoire le 24/03/25

M. Le Directeur



L. LOMBARD



Ampliations :

- | | |
|---|---|
| • Haut-commissariat | 1 |
| • Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Province Nord | 1 |
| • Province Sud | 1 |
| • Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Intéressé | 1 |
| • Archives | 3 |

Quorum :

- | | |
|-------------------------|---|
| • Membres en exercice : | 6 |
| • Membres présents : | 5 |
| • Membres représentés : | 1 |
| • Suffrages exprimés : | 6 |
| • Pour : | 6 |
| • Contre : | 0 |
| • Abstentions : | 0 |